

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

CULTURE

**MÉCÉNAT 2019 - BIENNALE D'ART
CONTEMPORAIN DE LYON AU B612
(DISPOSITIF VEDUTA)**

Délibération : **07.2019.049**

Transmis en préfecture le :

3 juillet 2019

Séance du : **2 juillet 2019**

Compte-rendu affiché le **3 juillet 2019**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **3 juin 2019**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, François VURPAS, Yves GAVault,
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale
ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON,
Aurélien CALLIGARO, Yves CRUBELLIER,
Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles
PEREYRON, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Odette BONTOUX, Christian ARNOUX, Isabelle
PICHERIT, Marie-Paule GAY, Olivier BROSSEAU,
Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Stéphanie
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Pouvoirs :

Odette BONTOUX à Pascale ROTIVEL, Christian
ARNOUX à Yves GAVault, Isabelle PICHERIT à
Mohamed GUOUGUENI, Marie-Paule GAY à
Nicole CARTIGNY, Olivier BROSSEAU à Guillaume
COUALLIER, Serge BALTER à Karine GUERIN,
Anne-Marie JANAS à Christophe GODIGNON,
Jean-Philippe LACROIX à Aurélien CALLIGARO

RAPPORTEUR : Madame Lucienne DAUTREY

Cette année, le B612 , dans le cadre de sa programmation culturelle et de la charte de coopération culturelle signée en novembre 2018 avec la Métropole, participe à la 15^{ème} édition de la Biennale d'art contemporain de Lyon via le dispositif Véduta.

Ce dispositif Véduta, s'il permet d'aller à la rencontre de tous les territoires pour mettre en relation des œuvres avec les habitants au travers d'actions participatives, il est l'occasion de présenter la collection du musée d'art contemporain de Lyon dans les différentes communes de la métropole participant à l'opération.

Aussi le B612 accueillera-t-il, de fin septembre 2019 à début janvier 2020, une œuvre d'art du musée d'art contemporain de Lyon. Le choix de l'œuvre comme sa médiation durant la période d'exposition seront l'objet d'un projet participatif construit avec les Saints Genois.

Si le financement du projet est principalement municipal, le concours de mécènes extérieurs a été sollicité. À ce titre, USM Haller, fournisseur de mobilier spécialisé dans les médiathèques et équipements culturels, a souhaité apporter son concours à hauteur de 3000 €.

La présente délibération vise donc à accepter ce soutien financier apporté dans le cadre du dispositif mécénat pour l'action Véduta développée à Saint-Genis-Laval.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ACCEPTER** ce don, et imputer cette recette sur le budget 2019 (nature 7478)
- **AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de mécénat et tout avenant s'y rapportant.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Lucienne DAUTREY,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE - Motion adoptée par 33 voix Pour
et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

Liste des élus s'étant ABSTENUS

François VURPAS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.